Conseil d'école n°1 – Procès verbal

Présents :
Équipe enseignante : Mme PERNIN (directrice), Mmes ARSTRATOFF, GARNIER-RENARD, Mme COATANTIEC, M BONNEFOUS (adjoints), Mme FLEURANT (enseignante RASED)

Équipe municipale : Mme DJEMALI (maire), Mme CAMUS (adjointe, cohésion sociale), M. PETIOT (adjoint, travaux), M. Bediot (conseiller, affaires scolaires)

Représentants de parents : Mme COMMUNEAU, Mme MAUCHAND, Mme VOLANT (représentants des parents d'élèves de l'école élémentaire), Mme IMBOULA-BEAUNOIR BEAUNOIR, Mme BAUDIN (représentants des parents d'élèves de l'école élémentaire, suppléants), Mme BOUTAUT, Mme PACAUD, (représentants des parents d'élèves de l'école maternelle)

Périscolaire : Mme Feurtet (responsable du site périscolaire de Corcelles-lès-Cîteaux), Mme Sansom (Adjointe à la direction enfance-jeunesse, communauté de communes de Gevrey-Chambertin-Nuits-Saint-Georges)

Excusés: Mme Meunier (inspectrice de l'Éducation Nationale, circonscription de Dijon-Sud), Mme GELIN, Mme DARDART, Mme MORZY (adjointes), Mme BAUDEMENT (psychologue scolaire), Mme PANYA, Mme BOURLIER (représentants des parents d'élèves de l'école maternelle, suppléants), Mme PREVOST (représentant des parents d'élèves de l'école maternelle, suppléant)

La séance est ouverte à 18h00.

1. Installation du conseil d'école.

Un tour de table est effectué. Les personnes absentes sont excusées auprès des autres membres du conseil d'école.

Les attributions du conseil d'école sont rappelées.
Le conseil d'école est composé :

- du directeur de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des maîtres affectés à l'école,
- du maire et du conseiller municipal chargé des affaires scolaires,
- des représentants de parents d'élèves élus
- du délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles
- L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription peut également y assister.
- Toutes ces personnes ont le droit de vote.
- Les parents d'élèves suppléants ainsi que l'ATSEM peuvent également assister au conseil d'école mais n'ont pas le droit de vote.
- **Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école, donne son avis et présente des suggestions sur le fonctionnement de l'école. Il est également associé à l'élaboration du projet d'école.**
- Les représentants des parents d'élèves élus seront appelés à siéger au conseil d'école réuni périodiquement. Le conseil d'école est constitué pour une année et siège jusqu'au renouvellement de ses membres.

Après délibération, **à l'unanimité, les membres du conseil d'école décident du regroupement en un seul conseil des conseils d'école de l'école maternelle et de l'école élémentaire**. Les conseils d'école étaient déjà regroupés lors des années précédentes.

Pour cette première période, Mme PERNIN a assuré la direction des deux écoles en l'absence de Mme Bertet.

Les prochains conseils d'école auront lieu le lundi 8 février 2027 et le jeudi 24 juin 2027.

Les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école ont eu lieu le vendredi 9 octobre 2026.
Pour l'école maternelle, la liste des parents non constitués en association présentée par Mme BOUTAUT a été élue. La participation s'est élevée à 64,52% (40 votants sur 62 inscrits). La liste a obtenu 40 voix.

Pour l'école élémentaire la liste des parents non constitués en association présentée par Mme MAUCHAND a été élue. La participation s'est élevée à 66,96% (77 votants sur 115 inscrits). La liste a obtenu 74 voix, 3 bulletins étaient blancs ou nuls.

2. Bilan de la rentrée scolaire.

Effectifs à la rentrée 2026 : 32 élèves en maternelle et 73 élèves en élémentaire.

Effectifs actuels :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
12	10	9	15	17	15	12	14

Un élève de l'école maternelle a quitté l'école le 2 octobre.

Les élèves sont répartis en cinq classes sur les deux écoles :
Ecole maternelle :
PS-MS : 12 PS – 4 MS : Mme Astratoff a assuré le remplacement de Mme Bertet (lundi/mardi, vendredi) et Mme Dardart (Mme MORZY effectue les décharges de direction un mardi toutes les 3 semaines.)
MS – GS : 6 MS – 9 GS : Mme Garnier-Renard
Ecole élémentaire :
CP-CE1 : 7 CP - 17 CE1 : M. Bonnefous
CP-CE2 : 8 CP – 15 CE2 : Mme GELIN (lundi / mardi) et Mme COATANTIEC (jeudi / vendredi)
CM1-CM2 : 12 CM1 – 14 CM2 : Mme PERNIN (Mme MORZY effectue la décharge de direction un lundi toutes les trois semaines)

Nous accueillons, depuis le 2 octobre, Mathias, qui effectue sa mission de service civique au sein de l'établissement.

La dérogation relative à l'organisation du temps scolaire sur quatre jours arrive à son terme à la rentrée 2027. Le conseil d'école doit statuer sur le renouvellement de cette organisation.
Actuellement, l'enseignement est dispensé sur 8 demi-journées (lundi, mardi, jeudi, vendredi).
Le conseil d'école, à l'unanimité, vote la reconduction de cette organisation scolaire pour les écoles maternelle et élémentaire.

3. Vote du règlement intérieur.

Les règlements intérieurs des deux écoles sont présentés. Quelques modifications ont été apportées. La mention à l'article R411-11-1-1 du décret du 28 juillet 2026 a été ajoutée.
Ces règlements ne se substituent pas au règlement type départemental du 17 novembre 2023. Ils en reprennent les principes.
En élémentaire, un affichage référent des sanctions applicables en fonction des règles transgressées est présent dans le hall de l'école élémentaire depuis cette rentrée.

Les règlements intérieurs sont votés à l'unanimité. Ils seront diffusés via le cahier de liaison numérique à l'ensemble

des familles. Ils seront également, comme les précédents, affichés dans le panneau d'affichage et consultables sur le site de l'école.

4. Présentation du RASED

Le RASED est composé de Mme Baudement, psychologue scolaire et Mme Fleurant, maîtresse E.
La plaquette d'information est affichée dans le panneau d'affichage de l'école.
Les parents peuvent joindre le RASED :
-par téléphone : 06-63-32-67-74
-par courriel :
Mme Baudement (psychologue scolaire) : rased.noiron-psy@ac-dijon.fr
Mme Fleurant (enseignante) : rased.noiron@ac-dijon.fr.

Les membres du RASED interviennent sur 18 établissements de la circonscription.

La psychologue scolaire a pour mission d'aider à comprendre les difficultés d'apprentissage ou d'adaptation au milieu scolaire que peuvent rencontrer les élèves. Elle intervient à la demande des parents ou de l'équipe enseignante. Elle peut réaliser des observations en classe ou faire passer des bilans.
Le RASED a pour but d'aider les élèves pour lesquels des difficultés persistantes (pour comprendre, pour apprendre) ont été identifiées afin d'améliorer leur parcours scolaire et de renforcer la maîtrise des fondamentaux.

Le projet RASED est présenté.

Mme Fleurant est intervenue en début d'année à l'école pour aider à la passation des évaluations nationales (fluence et passation des évaluations pour deux niveaux). Elle a également mené, en co-intervention, un projet autour de l'entrée dans la lecture et l'écriture auprès des élèves de CP, qui étaient regroupés pour ce projet.

Pour la période 2, Mme Fleurant interviendra sur l'école auprès des élèves de cycle 2 et de cycle 3. Elle accompagnera des élèves répartis en petits groupes (3 à 5 enfants). Des priorités pour les prises en charge sont fixées par la circonscription. Jusqu'en fin de période 3, la priorité est donnée aux élèves de cycle 2. Mme Fleurant rencontre également les parents des élèves qu'elle suit et travaille avec divers partenaires de l'école.
Pour cette période 2, Mme Fleurant interviendra auprès de 14 élèves au sein de l'école élémentaire.

Cette année, un projet autour des contes sera décliné dans les trois classes de l'école élémentaire. Mme Fleurant interviendra en co-intervention tout au long de ce projet centré sur des compétences en lecture, production écrite et langage oral.

5. Informations périscolaire

Un rappel est effectué. Le périscolaire est une entité distincte de l'école. Les missions de l'école et les prérogatives des équipes enseignantes ne s'appliquent pas durant les temps périscolaires. En cas de questionnements (notamment en cas de conflits entre élèves), il est impératif de s'adresser au personnel ou aux responsables concernés, les enseignants et la directrice ne pouvant s'y substituer.

Un nouveau PEDT est entré en vigueur à la rentrée 2026. Il couvrira la période 2026-2031 avec l'objectif d'articuler tous les temps de l'enfant. Plusieurs acteurs ont été consultés lors de la phase d'élaboration.
Mme Samson présente les grandes lignes de ce dernier. Il s'articule autour de 4 grands axes, déclinés en 9 objectifs.

AXES	LES OBJECTIFS EDUCATIFS TRANSVERSAUX
AXE n°1 : LA COORDINATION DES ACTEURS EDUCATIFS	1. Accompagner l'enfant aux différentes étapes de sa vie éducative : Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, 2. Identifier les partenaires éducatifs, définir leurs rôles et créer des liens entre eux.
AXE n°2 : LA COMMUNICATION ET LE PARTAGE EDUCATIF	3. Améliorer la communication entre les acteurs éducatifs. 4. Partager des actions et des projets entre les acteurs éducatifs.
AXE n°3 : LA CONTINUITÉ EDUCATIVE	5. Promouvoir les valeurs, et valoriser les pratiques éducatives et les projets. 6. Harmoniser les pratiques éducatives pour renforcer les repères éducatifs des enfants.
AXE n°4 : L'EVOLUTION DES ACTIVITÉS DE LOISIRS	7. Renforcer le lien école et ACM. 8. Impliquer les familles dans la continuité éducative. 9. Favoriser des activités de découverte, coopération, d'ouverture et de prévention.

Mme Feurtet présente son projet pour l'année. Les axes prioritaires sont le respect, la confiance et la communication entre tous les acteurs et la mise en place d'activités adaptées aux envies et besoins des élèves ainsi qu' aux contraintes structurelles.

Une porte-ouverte à destination des familles sera organisée le 12 novembre à partir de 17h30.
Une plaquette d'information est également en cours d'élaboration. Elle sera ensuite transmise aux familles.

Mme Camus questionne Mme Feurtet sur les effectifs. Actuellement, une dizaine d'enfants sont accueillis au périscolaire le matin (2 agents), 80 enfants déjeunent à la cantine (5 agents) et entre trente et quarante enfants fréquentent l'accueil périscolaire le soir (3 agents).

6. Présentation et point sécurité : PPMS, vigipirate.

Des mesures de sécurité sont mises en œuvre au sein de l'établissement en vue de prévenir et de répondre à la survenance de risques liés à des accidents d'origine naturelle, technologique ou liés à d'autres situations d'urgence (incendie, intrusion, attentat). Afin d'adopter les réflexes appropriés en situation d'urgence, plusieurs exercices auront lieu dans l'année, tous adaptés à l'âge des enfants. Il s'agit d'appliquer le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) afin que les élèves et personnels acquièrent les réflexes requis pour se mettre à l'abri d'une menace immédiate.
Lors des exercices, des tâches ont été confiées aux élèves de CM afin de permettre une mise en sûreté des plus rapides (fermeture des fenêtres et portes, blocage des issues …).

Un exercice incendie a été réalisé le 19 septembre 2026. L'évacuation s'est effectuée dans le calme, avec rapidité.
Un exercice PPMS a eu lieu le vendredi 9 octobre.

Un second exercice incendie devra avoir lieu avant le 18 décembre.
Un exercice PPMS « attentat-intrusion » devra être réalisé entre le 2 novembre et le 18 décembre et un exercice PPMS « risques majeurs » devra être réalisé entre le 4 janvier et le 12 février.

Pour chaque exercice, un compte-rendu est transmis à la mairie. Les parents d'élèves sont avertis via le cahier de liaison numérique de la tenue de ces exercices.

Actuellement, le territoire national est placé en alerte « vigipirate – sécurité renforcée – risque attentat ».

Afin de procéder à un contrôle visuel des personnes souhaitant entrer dans l'école, l'achat d'un visiophone portable avait été évoqué au premier conseil d'école l'an dernier (pour un montant de 259€). Sera-t-il possible d'en bénéficier cette année d'autant plus que les soucis avec la sonnette actuelle sont de plus en plus fréquents ?

La directrice se charge de transmettre la référence du modèle repéré.

Plusieurs documents doivent pouvoir être consultés dans les écoles.
Mme PERNIN se rendra en mairie au début du mois de novembre (9 novembre) pour faire un point sur les différents documents présents en mairie.
Les documents à consulter sont les suivants :
*le DTA
*les fiches de données de sécurité (fiches des produits chimiques utilisés dans l'école).
*les PV de la commission de sécurité

*Les différents rapports de contrôle
-les rapports de contrôle et de vérification des moyens d'extinction
-les rapports de contrôle et de vérification des équipements d'alarme incendie
-les rapports de contrôle et de vérification des installations électriques
-les rapports de contrôle et de vérification des installations de gaz
-les rapports de contrôle et de vérification des installations de désenfumage
-les rapports de contrôle et de vérification des installations de chauffage
*le registre des équipements sportifs
*le rapport relatif à la surveillance de la qualité de l'air intérieur

Le DTA a été réalisé l'an dernier. Aucune trace d'amiante n'a été détectée.

7. Dispositif pHARe et climat scolaire

Le programme de lutte contre le harcèlement scolaire est déployé à l'échelle nationale. Le dispositif est un plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement.

Il est fondé sur 5 grands principes :
*Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement ;
*Former une communauté protectrice autour des élèves ;
*Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement ;
*Associer les parents et les partenaires de l'école au déploiement du programme ;
*Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.

L'école a signé la charte d'engagement. Cette dernière est consultable dans le panneau d'affichage.
Un protocole d'intervention est mis en place par la circonscription de Dijon sud. Il s'appuie sur la méthode de préoccupation partagée (MPP).
Au sein de l'établissement, l'équipe ressource est composée de Mmes Gelin et Pernin qui pourront mener les entretiens prévus dans le cadre de la MPP. Elles seront accompagnées par Mme Belot, membre de l'équipe ressource au sein de la circonscription.

Pour rappel, le protocole pHARe peut être déclenché dès qu'une situation interroge l'équipe enseignante. Il n'est pas nécessaire d'attendre que la situation devienne critique.

L'école s'engage, dans le cadre de la charte, à dispenser des heures d'apprentissages aux élèves autour du harcèlement et à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.
Dans chacune des classes, des activités sont menées pour travailler les messages clairs, l'empathie, le développement des compétences psycho-sociales.

Comme l'an dernier, un questionnaire national sera soumis aux élèves au mois de novembre. Contrairement aux années précédentes, il ne sera plus anonyme.

Cette année, dans le cadre de la mission prioritaire « Climat scolaire 360° », un diagnostic a été réalisé par l'équipe enseignante. Une feuille de route avec des axes d'amélioration a été établie. Cette dernière servira de support au pilotage continu du climat scolaire.
Le climat scolaire repose sur trois dimensions (protéger, éduquer/former et collaborer) et se manifeste à travers 6 piliers (bien-être et qualité de vie, cadre éducatif, relation pédagogique, engagement, intelligence collective, communication).
La communication entre les différents personnels, familles et élèves apparaît comme un point fort. Les résultats collectés lors de l'auto-évaluation d'école allaient en ce sens également.
L'harmonisation des pratiques et des outils entre les classes ainsi que la dynamique d'échanges de services et de décloisonnement illustrent une bonne collaboration et aident à proposer un parcours cohérent aux élèves.
La mise en place d'un cadre éducatif juste et commun est mis en place (affichage du règlement uniformisé avec réparations et sanctions en fonction des règles transgressées).

A court et moyen termes, l'équipe juge qu'il serait nécessaire de mettre en place des instances représentatives auxquelles participent les élèves (délégués).
Le travail de réflexion autour de l'aménagement des cours et du rafraichissement des locaux devra également se poursuivre en concertation avec la mairie et les acteurs qu'elle a mobilisés.

8. Projet d'école, labellisation E3D

Le projet d'école actuel a pris effet à la rentrée 2025.

Pour rappel, les trois grands axes sont :

*Dynamiser les relations des élèves entre eux et les relations avec les partenaires de l'école.
*Renforcer les fondamentaux en s'appuyant sur des pratiques variées, dynamiques et innovantes.
*Eveiller les élèves à la notion de bien-être et développer la conscience des besoins de chacun.

Les actions se poursuivent.
L'harmonisation des méthodes en français et mathématiques est dorénavant effective du CP au CM2 grâce à l'investissement de la mairie pour de nouveaux manuels adaptés aux nouveaux programmes.
Les outils de cycle sont utilisés.
Les ateliers inter-classes, les échanges de services et décloisonnements permettent aux cohortes de bénéficier de référents communs.
Un coin de « répit » a été aménagé dans le hall du bâtiment principal.
La liaison école maternelle – école élémentaire se poursuit avec des temps tout au long de l'année consacrés à la liaison GS-CP. Des activités communes sont menées avec les classes de PS-MS et CM1-CM2.

L'école est labellisée E3D niveau 3. Cette année marque la dernière année de labellisation. Il faudra reconstituer un dossier afin de demander le maintien de la labellisation.
Des consultations seront menées dans l'année pour envisager les actions à mener dans le cadre du prochain projet ainsi que pour tirer le bilan des années écoulées.

9. Projets.

<u>Décloisonnements et échanges de services :</u>
*Tous les MS sont regroupés l'après-midi pour travailler ensemble.

*Les échanges de services et décloisonnements se poursuivent en élémentaire, chaque jour de 15h45 à 16h30.
Les CP de la classe de CP-CE2 sont accueillis 40 min dans la classe de CM le lundi en début d'après-midi pour travailler en lecture. Le dispositif est reconduit le vendredi avec les CP de la classe de CP-CE1.

Bibliothèque :
Les classes de maternelle se rendent chaque jeudi matin à la bibliothèque.
Les classes d'élémentaire s'y rendent une fois par quinzaine.
Nous remercions les bénévoles pour leur accueil ainsi que pour l'accompagnement des classes de maternelle lors du trajet.

Devoir de mémoire :
Les élèves seront invités à participer aux cérémonies de commémoration du 11 novembre et du 8 mai. Les élèves de CM volontaires participeront à diverses lectures.
Conformément aux nouvelles directives nationales, une cérémonie commémorative aura lieu à l'école le vendredi 6 novembre après-midi.

USEP :
Tous les élèves de l'école sont affiliés à l'USEP.

Les classes de maternelle participeront aux rencontres « petites acrobates » (période 2) et athlétisme (période 5).
Les classes de CP-CE1 et CP-CE2 ont participé à leur première rencontre le mardi 13 octobre à Dijon : rencontre Bike and run.
Ils participeront à la rencontre acrosport et à la rencontre orientation ainsi qu'au petit tour à vélo au lac Kir.
La mairie pourra-t-elle assurer le transport des vélos jusqu'au lac kir ou devons-nous dès à présent louer un camion ?
La directrice échangera avec le délégué USEP afin de savoir si, au vu de l'éloignement de l'école, le prêt de vélo sur place est envisageable. La mairie et des parents d'élèves pourront transporter les vélos supplémentaires.
La participation à ce petit tour permettra aux élèves de mettre en application, en milieu sécurisé, toutes les compétences travaillées lors des ateliers à l'école.

La classe de CM1-CM2 participera à 3 rencontres (break dance, kinball, golf) et prendra part au « P'tit Tour de la Côte d'Or à vélo » pour la 2ème année avec deux étapes prévues les 7 et 8 juin.

L'école emprunte régulièrement du matériel auprès de l'USEP 21.

EPS :
*Le club nuiton est intervenu auprès des CE2-CM1-CM2 en ce début d'année scolaire. Une rencontre inter-écoles est prévue au stade de Nuits-Saint-Georges le vendredi 16 octobre. Nous remercions la mairie qui finance le trajet.
*Cette année, les classes de l'école élémentaire se rendront de nouveau au gymnase de Saulon-la-Chapelle durant la période hivernale.
*Un cycle natation pour les élèves de CM aura lieu en fin de période 4 et pendant toute la période 5 (séance hebdomadaire, le mardi après-midi, à la piscine de Nuits-Saint-Georges). Des parents devront accompagner pour encadrer les élèves dans les vestiaires.

Projets de classe :

*Les trois classes de l'école élémentaire s'engagent dans un projet commun autour des contes, centré sur la lecture, la production d'écrit et le langage oral. Mme Fleurant interviendra en co-intervention à certains moments du projet et travaillera sur la thématique des contes lors de la prise en charge de certains élèves.

*La classe de CM1-CM2 suivra la route du Rhum. Elle aura un bateau engagé sur la course virtuelle.

*Un projet en résolution de problèmes a lieu chaque jeudi après-midi, dans la classe de CM, avec Mme Ponthieux, conseillère pédagogique. Ce projet vise à permettre aux enfants de comprendre comment ils agissent et s'organisent pour résoudre des problèmes. Il s'agit d'apprendre à avoir une approche métacognitive.

*Des projets scientifiques ont été ou seront réalisés en partenariat avec La main à la pâte. Mme Bon, coordinatrice pour le centre Dole-Arbois est intervenue et interviendra sur certaines séances pour aider à la mise en place des temps d'expérimentation.
Le projet de la classe de CM prend fin. Les élèves ont travaillé sur les fermentations. Une sortie a pu avoir lieu le jeudi 1er octobre. Les élèves ont visité le chai du domaine Boursot à Gilly-lès-Cîteaux et ont découvert in-situ les différentes étapes de la fermentation alcoolique. La visite de la fromagerie Delin a également permis de mieux comprendre la fermentation lactique.

*Les élèves des trois classes participeront à la journée de lutte contre le harcèlement scolaire (mise en place d'ateliers).

*Une réflexion est en cours afin d'étudier l'action solidaire qui sera mise en place cette année pour les élèves des deux écoles.

*Le projet « petits marcheurs » sera reconduit cette année pour tous les élèves de l'école maternelle.

*Des ateliers inter-écoles (école maternelle et école élémentaire) seront proposés aux enfants, à l'image de ceux organisés pour la fête du sport scolaire.

*En maternelle, la classe de PS-MS sera cette année, classe active, lors de l'expérimentation Okazou. Ce projet de recherche autour du sommeil est porté par Stéphanie Mazza. En cette première période, les consentements des familles ont été recueillis.

Nous remercions les différents intervenants, la municipalité, l'association « Les Moutar'de Cîteaux » et les parents d'élèves pour leur engagement et leur accompagnement lors des différents projets.

10. Aides apportées aux élèves

Lorsqu'un élève rencontre des difficultés ou a un rythme d'apprentissage plus élevé, l'équipe enseignante adapte son accompagnement en classe grâce à une différenciation pédagogique, des aides méthodologiques, des groupes de besoins, des temps de remédiation ou d'enrichissement et des outils adaptés, afin de permettre à chacun de progresser à son rythme.

Des PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) peuvent être rédiger pour une période définie. Le PPRE est un dispositif temporaire qui définit des objectifs d'apprentissage prioritaires et les actions mises en place par l'équipe pédagogique pour aider un élève à surmonter des difficultés scolaires ciblées et à progresser.

Lorsque des bilans effectués auprès de professionnels de santé mentionnent des difficultés d'apprentissages, des PAP sont établis par le médecin scolaire.

Des activités pédagogiques complémentaires peuvent être proposées aux élèves. Les séances d'APC pourront avoir lieu le lundi, le mardi ou le jeudi, de 16h30 à 17h15.
Les contenus des séances sont adaptés aux besoins des élèves. Les parents sont informés au préalable de la proposition du conseil des maîtres. La participation des élèves aux APC est soumise à l'autorisation des parents.
Les élèves ne travaillent pas obligatoirement avec l'enseignant de leur classe.

11. Bilan financier de la coopérative, fêtes et manifestations.

Le compte de la coopérative auprès de l'OCCE a été clôturé.
Mme Bertet est toujours la trésorière de la section USEP de l'association « Les Moutar'de Cîteaux ».

La vente de photos scolaires est en cours.

La parole est donnée à Mme Boutaut, trésorière de l'association « Les Moutar'de Cîteaux ». La fête de l'école, en juin dernier, a permis de rapporter un bénéfice supplémentaire de 1 000€ par rapport à l'année précédente.

Pour l'instant, le nombre d'inscriptions pour la fête d'Halloween est faible.

Des ventes de fromages, sapins, bières, chocolats, miel et plants sont prévues tout au long de l'année.

Nous remercions les membres de l'APE et les bénévoles pour leur investissement.

12. Points sur les travaux et demandes « mairie »

Nous remercions la municipalité pour le financement du transport pour la sortie balle ovale.

Nous remercions également la mairie pour les différents travaux effectués depuis la fin d'année scolaire dernière :
- casiers intermédiaires dans les meubles du hall de CM
- bancs pour l'entrée du bâtiment principal
-travaux d'isolation phonique dans la classe de MS-GS
- installation des coffres et d'une armoire de rangement sous le préau (financement d'un coffre de rangement supplémentaire)
-retrait d'une étagère pour aménager le coin « répit »
-remise en état de la cabane de la maternelle (par les bénévoles et le personnel municipal)
-réfection des toits des deux cabanes de maternelle
-mise en place d'une pelouse synthétique autour de l'arbre dans la cour de l'école maternelle
-peinture au sol dans la cour de la maternelle (marelle)
-ponçage des bancs de la cour
-mise en place de garages à vélo supplémentaires
-réparation des volets de l'école maternelle.

Grâce à l'octroi d'un budget exceptionnel, des manuels ont pu être achetés du CP au CE2. Ceux pour les CM sont en cours d'achat.
Des bancs et diverses assises ont été achetés pour les classes.
Des manuels et du matériel de motricité ont été achetés pour l'école maternelle.

Quelques petits travaux supplémentaires sont demandés :
-Des « casiers intermédiaires » pourront-ils être mis en place sur les étagères existantes de la classe de CP-CE2 ?
-La serrure du portillon entre les cours des écoles maternelle et élémentaire a été changée. L'école élémentaire ne dispose pas de la clé.
-L'espalier pourra-t-il être fixé dans la salle de motricité ?
-Des étagères murales pourront-elles être posées dans la classe de CM afin d'optimiser le rangement et limiter la présence de meubles au sol ?
-Le boîtier PPMS déclenchant l'alerte silencieuse n'a pas fonctionné lors de l'exercice. Une vérification pourra-t-elle avoir lieu ?
-Il n'y a pas de boîtier de déclenchement « alarme silencieuse » pour le PPMS (confinement) en maternelle et dans le presbytère.
-Les fenêtres dans la classe de MS-GS ferment parfois difficilement.
-Des tableaux en liège pourront-ils être installés sur le mur du hall en face du bureau de direction ?
-Un distributeur de papier essuie-main pourra-t-il être posé dans les toilettes de l'école maternelle ?
-Des étagères au-dessus des bancs situés dans le hall de la maternelle pourraient-elles être installées afin d'y stocker les changes des élèves ?
-La difficulté de fonctionner en maternelle sans photocopies couleurs est abordée. La possibilité d'aller en mairie imprimer reste une contrainte importante. Le constat est entendu.

Une demande a été effectuée et acceptée par les services périscolaires pour utiliser la SAUM en période 2 pour

pratiquer le break dance. La convention d'utilisation sera rédigée courant novembre. En attendant, la municipalité donne son accord pour que les élèves occupent la SAUM selon les modalités transmises.

Madame le Maire informe les membres du conseil de la réception d'un courrier concernant la préparation de la carte scolaire. Elle réaffirme sa volonté de maintenir 5 classes au sein des deux écoles.

Une délibération a été prise en conseil municipal pour la mise en place d'un conseil municipal enfant. Une réunion de travail est à prévoir avec la directrice afin d'échanger sur les modalités de mise en œuvre.

L'école réalisera les traditionnelles cartes de vœux pour les Anciens du village.

La municipalité offrira un spectacle de Noël ainsi qu'un goûter à tous les élèves des deux écoles le jeudi 17 décembre après-midi.

Madame le Maire et Monsieur Bediot présentent brièvement la rencontre avec le CAUE. Un document formel leur sera transmis début 2027 avec des propositions concrètes d'aménagement à plus ou moins long terme. La priorité reste d'abord l'isolation des bâtiments (maternelle puis presbytère). Suivra l'aménagement de la cour.

13. Questions soumises au conseil d'école et informations de la municipalité

Aucune question n'a été transmise.

La séance est levée à 20h12
Fait à Corcelles-lès-Cîteaux, le 15 octobre 2026

Amandine PERNIN, directrice

